

INQUIÉTUDE AUTOUR D'UNE POTENTIELLE MISE EN QUARANTAINE DES FRONTALIERS



Avec l'intervention de Vincent Subilia, directeur général de la CCIG

(Timing, durée 1'39)

Et si la France était mise par la Confédération sur la liste des pays à risque, qu'advierait-il des 87'000 frontaliers qui entrent à Genève chaque jour? Dans le canton, l'inquiétude monte. Et les messages ambigus jettent le trouble.

Au bistrot du Lion d'Or de Carouge, une potentielle mise sur liste rouge de la France inquiète beaucoup le patron. Ici 8 travailleurs frontaliers officient dans le bistrot, soit 80 % des employés. Dans le canton, ils sont plus de 87'000. Principalement dans le secteur de la santé et de l'action sociale où ils sont près de 11'000, du commerce de détails, de la construction et de l'hôtellerie-restauration. Alors Genève devra-t-elle fermer magasins, chantiers, restaurants et se passer de 20 % de ses actifs en cas de mise en quarantaine ? La réponse est non. Même si des propos de l'OFSP dans la presse ont jeté le trouble. Sur la question des travailleurs frontaliers l'ordonnance Covid émise par le Conseil fédéral est claire : « Sont exemptées de la quarantaine visée à l'art. 2 les personnes (...) qui, pour des motifs professionnels ou médicaux impérieux sans possibilité d'ajournement, entrent en Suisse quotidiennement ou pour un maximum de 5 jours. » Mais comment serait mise en oeuvre concrètement cette exemption pour les frontaliers et quelles complications impliquerait-elle dans les faits? Pour le moment le flou est total. A la Chambre de commerce et d'industrie, on se dit très attentif sur l'application de ces exemptions. Ce soir l'OFSP déclare étudier encore la situation. Alors que la France est passée aujourd'hui au-dessus de la barre fatidique des 60 cas 100 000 habitants.